



LES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017

Projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie.

Demande de subvention enveloppe DSIL - contrat de ruralité

Le conseil municipal décide de **solliciter** une dotation dans le cadre de la 2^e enveloppe DSIL – Contrat de ruralité Vallons de Haute-Bretagne communauté et **d'arrêter** les modalités de financement comme indiqué dans le tableau ci-après :

COÛT en € et HT	CONTRAT DE RURALITE (24%)	DETR « ETAT » (40%)	COMMUNE FONDS PROPRES (36%)
130 475,41 €	31 314,10 €	52 190,16 €	46 971,15 €

Validation devis architecte - projet et dépôt du permis de construire

Dans le cadre du projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la Mairie, il convient de faire appel à un architecte.

Le conseil municipal décide de **valider** le devis proposé par l'agence Chauvin architecture pour un coût de 4 200,00 € HT comprenant l'étude de faisabilité, l'établissement du projet et le dépôt du permis de construire.

Droit de préemption

Le conseil municipal décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle ZB 225 située 10, square des Charmilles.

Renouvellement de la convention avec la SAUR

Une convention avec la SAUR a été instaurée par délibération le 6 février 2002. Deux avenants l'ont depuis, modifiée (le 23 septembre 2005 et le 6 avril 2007). Rappel : cette prestation impacte le budget annexe assainissement et sera normalement transférée, en même temps que la compétence, à Vallons de Haute-Bretagne communauté au 1^{er} janvier 2020. Il convient d'en établir une nouvelle.

Le conseil municipal décide **d'accepter** la convention avec la SAUR telle que présentée pour un montant forfaitaire de 3 524,85 € par semestre, soit 7 049,70 € par an jusqu'au 30 juin 2022.

Projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie

Validation phase APD

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la décision prise par l'assemblée délibérante le 24 février 2017 adoptant le projet de mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la mairie, le cabinet d'architecture C-architecture a été désigné comme maître d'œuvre.

La phase d'avant-projet définitif (APD) est présentée. Le coût global de l'opération est présenté.

Le conseil municipal décide **d'adopter** le projet tel qu'il a été présenté dans sa phase APD et **de valider** le coût global du projet à 249 700,00 € HT à la phase APD.

Demande de subvention DETR

Le conseil municipal décide de **solliciter** une dotation dans le cadre de la DETR et **d'arrêter** les modalités de financement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

COÛT en Euros HT	CONTRAT DE RURALITE (24%) De 130475,41€	DETR « ETAT » (40%)	CONTRAT DE TERRITOIRE	COMMUNE FONDS PROPRES (36%)
249700,00€	31 314,10 €	99 880,00€	68 000 €	50 505,90 €

Aménagement parking Châteaubriant – Choix de l'entreprise

Le conseil municipal décide **de retenir** l'entreprise Eiffage pour un montant de 49 000,00 € HT pour la réalisation du parking Châteaubriant.

Droit de préemption

Le conseil municipal décide **de renoncer** à exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle E 113 située 12, rue de Rennes et sur la parcelle E15 située, rue Saint-André.

Rapport du Syndicat des Eaux les Bruyères

Le conseil municipal **prend acte** du rapport du syndicat des eaux les Bruyères relatif aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable en 2016.

(Rapport disponible sur le site de Lohéac - actualités)

Actualisation de la tarification 2018 SAUR.

Le conseil municipal décide **de maintenir** la tarification de la redevance assainissement pour l'année 2018 au même montant que l'année précédente.

Tarifications 2018

Salle Gordini et salle des associations

Le conseil municipal décide **d'augmenter** le montant de la caution à 350 € et de **mettre en place** un acompte de 30 % du montant total à la réservation, paiement du solde la semaine avant la location. La tarification pour l'année 2018 est maintenue à l'état actuel.

Nettoyage

Le conseil municipal décide **d'instaurer** un forfait nettoyage de la vaisselle d'un montant de 100 €, de **fixer** la tarification du nettoyage de la grande salle Gordini pour l'année 2018 à 250 €. Le reste de la tarification est maintenue à l'état actuel.

Concessions cimetière

La tarification est maintenue au tarif de 2017.

Autres tarifications 2018

Pour la location de la vaisselle et du percolateur, l'impression de photocopies, l'envoi de télécopies et la location de tables et de chaises, la tarification est maintenue au même montant que l'année précédente.

Prescription de la révision du plan local d'urbanisme communal (PLU)

Le conseil municipal décide **de prescrire** la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, **de poursuivre** les objectifs définis, de **mettre en œuvre** la concertation, **de donner** délégation au maire pour signer les contrats, **de solliciter** toutes les aides extérieures permettant la réalisation des études nécessaires à la révision du PLU, **de préciser** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de la commune, de **déclarer** que les services de l'État et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre seront associés à la révision du PLU, **de notifier** la présente délibération aux personnes publiques associées, de **déclarer** qu'il pourra être fait usage de la possibilité de surseoier à statuer.

LE MONOXYDE DE CARBONE : les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
 2. Arrêtez si possible les appareils à combustion.
 3. Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
 4. Appelez les secours :
 - 112 : numéro unique d'urgence européen
 - 18 : sapeurs pompiers
 - 15 : Samu.
 5. Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel de chauffage ou de des sapeurs pompiers.
- Plus d'informations sur le site de l'INPES <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Contrairement à ce que l'on pense encore trop souvent, la grippe n'est pas une maladie bénigne. Chaque année, la grippe entraîne chez ces personnes dites fragiles des hospitalisations, voire de nombreux décès. Pourtant, il existe un moyen simple de se protéger des dangers de la grippe : la vaccination.

Si les personnes de 65 ans et plus et celles souffrant d'une maladie chronique sont les premières concernées par la gravité de la grippe, il faut savoir que les femmes enceintes, et les personnes atteintes d'obésité le sont également. La vaccination est fortement recommandée pour toutes ces personnes ainsi que l'entourage familial des nourrissons à risque qui, eux ne peuvent être vaccinés (pour ces personnes, le vaccin est pris en charge à 100% par l'assurance maladie).

L'INFO DES LOHEACIENS

VOS RENDEZ-VOUS EMPLOI FORMATION EN PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Novembre 2017

Le 17 - RDV métiers - Numérique et digitalisation - Bain-de-Bretagne - Steriad (10h-12h)

Le 21 - Mois de l'ESS - De nouvelles façons de travailler ! Bruz - L'Etrillet (14h)

Le 23 - Les Clefs de l'entretien - Grand Fougeray - Maison du développement (9h-11h)

Décembre 2017

Le 12 - Les Clefs de l'entretien - Maure-de-Bretagne - Maison du développement (9h-11h)

Le 15 - RDV métiers - Social et Services à la personne - Guichen - Reso (10h-12h)

Contact 02.99.57.02.20

c.poirier@paysdesvallonsdevilaine.fr

ou www.meif-bassinrennes.fr



PERMIS DE CONDUIRE / CARTES GRISES Nouvelles modalités d'instruction

Depuis octobre 2017, toutes les demandes relatives aux permis de conduire et aux cartes grises ne sont plus traitées aux guichets de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

Désormais les demandes devront s'effectuer via télé-procédure sur le site de l'ANTS

<https://ants.gouv.fr/>

Si vous ne possédez pas d'ordinateur, des points d'accueil numériques sont disponibles en Préfecture et Sous-Préfectures de Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon.



Pour une première demande de permis de conduire, possibilité d'effectuer la démarche via l'école de conduite.

Pour les demandes de cartes grises, les demandes peuvent également être traitées par un professionnel de l'automobile habilité ([liste à consulter sur https://immatriculation.ants.gouv.fr](https://immatriculation.ants.gouv.fr))

ENTREZ DANS LA LEGENDE

Le Réseau des bibliothèques des Vallons de Haute-Bretagne organise, cet automne, diverses animations ayant pour thème « Entrez dans la légende ».

A ce titre, la médiathèque de Lohéac a organisé le 14 octobre un atelier créatif, avec l'intervention de Mari Gwalarn, artiste sculpteur mouliste, pour la fabrication d'une sculpture monumentale figurant un Cerf « Roi de la Forêt ».

Ce cerf, nommé par les enfants Zernéas, est visible à la médiathèque.

Le samedi 18 novembre de 10h à 12h, la médiathèque de Lohéac propose un atelier cuisine en partenariat avec l'association LALAC de Lohéac pour la réalisation d'une recette de « cuisine de fées ».

Inscriptions :

02 99 34 18 93 (mercredi et samedi de 10h-12h)

ou à bibliotheque.loheac@orange.fr



GRUPE LECTURE MEDIATHEQUE

La médiathèque de Lohéac souhaite mettre en place un groupe de lecture.

Nous invitons les personnes intéressées à bien vouloir se faire connaître à la médiathèque.



L'INFO DES LOHEACIENS

A VOS AGENDAS !

Novembre 2017

Le 18 : Repas de l'école Saint-Sauveur - Salle polyvalente

Décembre 2017

Le 2 : Téléthon - Salle polyvalente

Le 10 : Repas des aînés - Restaurant La Gibecière

Le 17 : Père Noël des commerçants - Centre bourg

Janvier 2018

Le 12 : Vœux du Maire à 19h (salle polyvalente) - *L'ensemble de la population lohéacienne est conviée*



NUMEROTATION DES HAMEAUX / LIEUX-DITS

A la demande de la Poste, la municipalité va procéder à la numérotation des lieux-dits et hameaux suivants en début d'année 2018.

La Riochais, Baron, Petit Baron, l'Abbaye, La Vallée, la Haute Riochais, la Ponelaie, Saint Germain, La Basse-cour, Le Rocher-Rimbaud, Le Bourg Neuf, La Buie, La Grange et Les Bignons.

Un courrier sera prochainement envoyé aux habitants concernés.

LISTE ELECTORALE 2018

Inscrivez-vous sur la liste électorale en mairie **avant le 30 décembre 2017**.

Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de trois mois



ANCIENS COMBATTANTS

Samedi 18 novembre à 12h30 :

Suite à la cérémonie de l'armistice du 11 novembre, les anciens combattants de la commune accueilleront leurs amis de Lieuron pour partager un repas à la Gibecière.

Prix du repas :

27€ tous public

20€ pour les adhérents de la section de Lohéac.

Inscriptions auprès de Mr GLO André au 02 99 34 02 46



LOGEMENT NEOTOA A LOUER

Appartement T3, square de Loumette disponible à compter du 23/12/2017 et appartement T2, square de la Berlinette disponible à partir du 21/01/2018.

Sous conditions de ressources.

Contact en mairie au 02 99 34 10 20

COLLECTE DE PAPIER

L'école Saint-Sauveur organise des collectes de papiers, journaux, livres, magazines, publicités...

Rendez-vous à l'école de 10h à 12h

Samedi 25 novembre



PROGRAMME TELETHON

Samedi 2 décembre

Repas à 19h30 à la salle polyvalente
Vente de tickets de tombola
Possibilité de repas à emporter



RESTOS DU COEUR

La campagne d'hiver commencera le **21 novembre**.

Les distributions se feront tous les mardis de 13h30 à 16h30 et tous les vendredis de 10h à 13h au 1 rue Bonabry à Guipry-Messac.

